

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 488

27 février 2013

SOMMAIRE

A. Di Cato S.à r.l.	23379	Marienplatz	23406
Adlatus S.A.	23381	Mebel Concept S.A.	23409
Brenda S.A. SPF	23382	Mecki S.A., SPF	23411
"Broad & Stanley S.à r.l."	23378	Mezzanine Finance Europe S.A.	23380
Capital Management Company S.A.	23383	Micado Finance et Participations S.A.	23380
Conoto s.à r.l.	23383	Monroe CA BC Investment SARL	23391
Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A.	23383	Nas Holdings S.à r.l.	23413
Courage S.A.	23379	Neovara European Mezzanine 2004 SICAV	23412
Cuperto S.A.	23382	Roses et Fleures Holding SA	23380
Dynamics Films Library (DFL) S.A.	23408	SANZAR Europe S.à r.l.	23415
FD Electric S.A.	23423	SSF International S.à r.l.	23379
Figestco S.à r.l.	23424	Teal Corby S.à r.l.	23378
Freya Holding Luxembourg S.A.	23383	The Taplow Group S.A.	23424
Geprolux S.A.	23378	Thunderbolt Partners S.A.	23417
Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l.	23424	Toro Capital S.A.	23420
Glam Coiffure S.à r.l.	23382	Torrus Funds	23381
GNT - Lux S.A.	23424	Tralerighe S.à r.l.	23422
Instoria S.A.	23400	VISTRA (Luxembourg) S. à r.l.	23419
Invacare Holdings Two S.à r.l.	23402	WPP TNS US S.à r.l.	23382
Le Premier 3 ARB S.à r.l.	23389	WPP TNS US S.à r.l.	23382
MAMA Sustainability Fund Management S.à r.l.	23410	Yanimmo S.A.	23381
		Your Home S.à r.l.	23381

Teal Corby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.157.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.060.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Teal Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013490/18.

(130015608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

"Broad & Stanley S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 98.248.

—
Extrait du 22 janvier 2013

Par convention du 02.01.2013, la société ORANJEBOOM INC, ayant son siège social à Orango-Orillac Building - 2nd Floor, East 54th Street, P.O Box 0832-0886 WTC - Panama - République de Panama, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société Broad & Stanley Sàrl à Monsieur Alexandre Mensuelle, né à Metz (France) le 12 Septembre 1969, résidant 4, rue Pierre et Marie Currie à F-57950 Montigny-les-Metz, France.

En conséquence de cette cession, Monsieur Alexandre Mensuelle est devenu l'associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Janvier 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013013503/18.

(130016430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Geprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 60.584.

—
Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la société Paul GEPROLUX S.A. du 25 janvier 2013 que le Conseil d'Administration a décidé comme suit:

1. «Monsieur Benoît GREINER, résidant à L 1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie, est coopté avec effet au 25 janvier 2013 en tant qu'administrateur de la Société. Il achève le mandat de Monsieur Serge TOUSSAINT, vacant depuis le 8 octobre 2012 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015. L'élection définitive se fera lors de la prochaine Assemblée Générale.»

2. «Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Benoît GREINER, résidant à L 1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie, délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 25 janvier 2013.»

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013722/17.

(130016400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

A. Di Cato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 96.590.

—
Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2012

Monsieur Jean DI CATO, ingénieur, demeurant à L-9122 SCHIEREN - 15, rue de la Gare,

Lequel comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Sàrl A. DI CATO inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 96590,

Décide de démissionner en tant que gérant unique avec effet au 01.01.2013 et de nommer Madame Nicole DI CATO-THINNES, employée privée, demeurant à L-9122 SCHIEREN - 15, rue de la Gare et Monsieur Alain DI CATO, ingénieur, demeurant à L-9674 NOCHER - 16, um Knupp en tant que gérants pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée par la signature conjointe des 2 gérants.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.
SOCIETE ANONYME
Signatures

Référence de publication: 2013013506/19.

(130015945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

SSF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 88.900.

—
Suite à une cession de parts intervenue en date du 21 décembre 2012 entre les sociétés VEEGEE HOLDINGS LIMITED et VANDERVEER LIMITED le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB., Registre des Sociétés de Suède n°556790-7067, ayant son siège social à 31, Pålänsvägen, 133 33 Saltsjöbaden, Suède	39 parts
- VANDERVEER LIMITED, Registre des Sociétés de Chypre n°HE 310576, ayant son siège social à 1 Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, 1 st floor, Flat/Office 101, CY-3107 Limassol, Chypre	912 parts
Total:	951 parts

Pour la société
U n gérant

Référence de publication: 2013013365/17.

(130014834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Courage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 116.551.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2012

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Monsieur Marc REIFF, né le 17 juin 1972 à Ettelbrück (L), demeurant à L-9208 Diekirch, rue Jean l'Aveugle 24, est nommé, avec effet immédiat, en qualité de président du Conseil d'Administration.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix et le présent procès-verbal est signé par tous les membres du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2013.

Pour COURAGE S.A.
Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013013616/18.

(130016115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Mezzanine Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.353.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,

- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mezzanine Finance Europe S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013013811/18.

(130015748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Micado Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.325.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par les actionnaires de la Société en date du 24 janvier 2013 que:

1. est nommé à la fonction d'administrateur de la société:

* Mademoiselle Aline Miquel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

en remplacement de Monsieur Gilbert MULLER Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013829/18.

(130015734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Roses et Fleures Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.516.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par les actionnaires de la Société en date du 24 janvier 2013 que:

1. est nommé à la fonction d'administrateur de la société:

- Mademoiselle Aline Miquel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

en remplacement de Monsieur Gilbert MULLER Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013936/18.

(130015733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Adlatus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 141.213.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 Janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de ADLATUS S.A.

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline CORBIAUX, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ce même jugement a ordonné aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances avant le 14 Février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2013014090/18.

(130016387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Yanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 21, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 149.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014066/9.

(130016152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Your Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8160 Bridel, 12, rue Mathias Perrang.
R.C.S. Luxembourg B 142.216.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014068/9.

(130016351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 novembre 2012

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 21 novembre 2012, que Monsieur Eric Personne a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 31 octobre 2012.

Madame Miriam Muller (79 Manor Drive, Whetstone, N20 0DT London, Royaume-Uni) à été élu en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Eric Personne, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour TORRUS FUNDS
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Andrea Schless / Peter BUN

Référence de publication: 2013014126/18.

(130016406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 533.655.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014063/10.

(130015919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 533.655.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014062/10.

(130015918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Glam Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 159.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013013/10.

(130015512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Cuperto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.674.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013619/14.

(130016358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Brenda S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 28.257.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013013581/10.

(130016171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 1, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 144.236.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013615/10.

(130016328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Conoto s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 154.499.

Les comptes annuels au 29 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013614/10.

(130016438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Capital Managment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 154.615.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013590/10.

(130016418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Freya Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 174.177.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Erwin DE KEYSER, born on 11 May 1966 in Anderlecht (Belgium), residing at 16 Winterkeer, 1570 Galmaarden, Belgium.

here represented by:

Mr Geoffrey HUPKENS, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 7th of December 2012.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the under-signed notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares to organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of Freya Holding Luxembourg S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty-two million twenty-four thousand euro (EUR 42,024,000.00) divided into forty-two thousand twenty-four (42,024) shares of one thousand euro (EUR 1,000.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors OR the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 10.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed all the shares.

The shares so subscribed are fully paid up:

- by payment in cash, so that the sum of fifty thousand euro (EUR 50,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary;

- by the contribution of thirty-eight thousand eight hundred and fifteen (38,815) shares of the company FREYA HOLDING, bvba, a company existing under the Law of Belgium, registered under the number BE 0821.621.672, having its registered office in B-1570 GALMAARDEN, Winterkeer 16, representing 100% of the issued share capital of said company.

The shares so contributed are valued at forty-one million nine hundred and seventy-four thousand euro (EUR 41,974,000.00).

A report has been drawn up by "Grant Thornton Lux Audit S.A.", société anonyme, Réviseur d'Entreprises agréé, with registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B-43.298, dated 20 December 2012, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion:

Conclusion:

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of Company's shares."

This report will remain annexed to the present deed.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at six thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- Mr Geoffrey HUPKENS, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Mrs Viviane HENGEL, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Mr Erwin DE KEYSER, residing at 16 Winterkeer, B-1570 Galmaarden.

Mr Erwin DE KEYSER is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Erwin DE KEYSER, demeurant au 16 Winterkeer, 1570 Galmaarden, Belgique.

ici représenté par:

Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Freya Holding Luxembourg S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante-deux millions vingt-quatre mille euros (EUR 42.024.000,00) divisé en quarante-deux mille vingt-quatre (42.024) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par le comparant préqualifié et ont été intégralement libérées par:

- un apport en numéraire de cinquante mille euros (EUR 50.000,00). Ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire;
- un apport de trente-huit mille huit cent quinze (38.815) actions de la société FREYA HOLDING, bvba, une société de droit belge, enregistrée sous le numéro BE 0821.621.672, ayant son siège social à B-1570 GALMAARDEN, Winterkeer 16, représentant 100% des actions de la société.

Les actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de quarante et un millions neuf cent soixante-quatorze mille euros (EUR 41.974.000,00).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par «Grant Thornton Lux Audit S.A.», société anonyme, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, R.C.S. Luxembourg B-43.298, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion (en anglais):

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of Company's shares."

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Geoffrey HUPKENS, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Madame Viviane HENGEL, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Erwin DE KEYSER, demeurant au 16 Winterkeer, B-1570 Galmaarden.

Monsieur Erwin DE KEYSER est nommé Président du Conseil d'Administration

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. HUPKENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/116. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013006840/304.

(130007635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Le Premier 3 ARB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.966.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-fourth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company Le Premier Investment III S.C.A., a Société en Commandite par Actions, having its registered address at 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.285 (the Sole Shareholder), here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party through its proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) Le Premier 3 ARB S.à r.l., with registered office at 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142966 (the Company);

II. - That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 21, 2008, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2881 of December 2, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since then.

II.- That the capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

IV- That the Sole Shareholder has decided to dissolve and to liquidate the Company.

V.- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That Sole Shareholder in its capacity as liquidator of the Company declares that:

- the activity of the Company has ceased;

- the known liabilities of the Company towards third parties other than the Sole Shareholder have been settled or taken into account; and

- it is vested with all assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

VII.- That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholders register of the dissolved company shall be cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. In case of discrepancies between the English and French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze

Le vingt-quatre octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.285 (l'Associé Unique), ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant par son mandataire a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée Luxembourgeoise Le Premier 3 ARB S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.142.966 (la Société).

II.- La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2881 du 2 décembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12'500 EUR), représenté par douze mille cinq cent (12'500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

IV.- Que l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société.

V.- Que l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société.

VI.- Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VII.- Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que:

- l'activité de la Société a cessé;

- le passif connu de la Société à l'égard des tiers autres que l'Associé Unique a été payé ou pris en compte; et

- il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à son profit.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 800,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013006997/103.

(130007091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Monroe CA BC Investment SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.181.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Monroe CA BC II (Alternative), LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KYC-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-67904,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Monroe CA BC Investment SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Senningerberg, municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written

notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of seven thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 7,500) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Monroe CA BC II (Alternative), LP, represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000).

The amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

James Charles Martin, director of finance, born on December 13, 1970 in El Paso, Texas, United States of America, having his professional address at c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Cedric Bradfer, director, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Dylan Davies, director, born on November 16, 1966, in Swansea, United Kingdom, having his professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour de décembre,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monroe CA BC II (Alternative), LP, une société en commandite exonérée (exempted limited partnership), constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KYC-1104, Iles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite Exonérée (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Iles Caïmans sous le numéro MC-67904,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Monroe CA BC Investment SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et qu'il déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, à l'exception des matières administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant, mais uniquement pour les transactions ne dépassant pas un montant de sept mille cinq cents dollars canadiens (CAD 7.500,-)

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montre que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Monroe CA BC II (Alternative), LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

James Charles Martin, directeur financier, né le 13 décembre 1970 à El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Cédric Bradfer, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Dylan Davies, gérant, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007077/491.

(130007689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Instoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.494.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December, before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

Invifed 2 AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Investor AB, SE-103 32 Stockholm, Sweden, registered with the Ndringslivsregistret under registration number 556752-6057, duly represented by M. Carl de La Chapelle, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on 13 December 2012.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Instoria S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 154.494, incorporated pursuant to a notarial deed dated 21 July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 September 2010, number 1819 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 Mai 2011, number 907.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requests the notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law 1915"), the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered

office is at 5, Rue Guillaume J. Kroll, L -1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg trade and companies register is B 142.389, duly represented by Gérard Becquer.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law 1915.

In particular, the liquidator may repurchase the shares or the corporate units of the Company and shall reserve an equal treatment to the several shareholders of the Company.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law 1915 without requesting the authorization of the shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind to its willingness.

The sole shareholder resolves to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of this deed are assessed to two thousand euro (EUR 2.000).

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Invifed 2 AB, une société constituée et existant sous les lois de Suède, ayant son siège social à c/o Investor AB, SE-103 32 Stockholm, Suède, inscrite au Näringslivsregistret sous le numéro d'inscription 556752-6057,

dûment représentée par Monsieur Carl de La Chapelle, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 13 décembre 2012.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique d'Instoria S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.494, constituée suivant acte notarié en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 septembre 2010, numéro 1819 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 30 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 mai 2011, numéro 907.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'établir que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 5, Rue Guillaume J. Kroll, L -1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389, dûment représentée par Gérard Becquer.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

En particulier, le liquidateur peut racheter les actions ou parts sociales de la société, en réservant un traitement égal à tous les actionnaires de la Société.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé en numéraire ou en nature selon sa volonté.

L'associé unique décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées. L'actionnaire unique décide d'annuler les actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe A, rachetées le 3 octobre 2011.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du mandataire de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DE LA CHAPELLE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60566. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006925/128.

(130007702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Invacare Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.458.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Invacare Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 169438 (the "Shareholder").

hereby represented by Maître Florence Forster, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 November 2012

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Invacare Holdings Two S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1759 of 12 July 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169458 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of two million five hundred twenty thousand seventy-three euro (EUR 2,520,073.-), and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), together with the payment of a share premium of two million five hundred twenty thousand seventy-three euro (EUR 2,520,073.-) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting in shares of Invacare Holdings Two B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered office at Celsiusstraat 46, 6716 BZ Ede, the Netherlands, and registered with the Dutch Trade Register of the Chambers of Commerce under number 34058960 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of two million five hundred twenty thousand seventy-four euro (EUR 2,520,074.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above the value of the Contribution contributed to the Company in exchange for shares in an amount of two million five hundred twenty thousand seventy-four euro (EUR 2,520,074.-), corresponds at least to the nominal value and share premium of the Share issued."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The Company’s shares may be stapled to convertible instruments (“CIs”) issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his CIs stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned CIs.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand three hundred euro (EUR 3.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Invacare Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169438 (l’“Associé”),

représentée aux fins des présentes par Maître Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d’une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de Invacare Holdings Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille

cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 juin, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1759 du 12 juillet 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.458 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

2 Emission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent vingt mille soixante-treize euros (EUR 2.520.073,-) et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire la part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent vingt mille soixante-treize euros (EUR 2.520.073,-) et libérer intégralement la part sociale souscrite par un apport en nature consistant de parts sociales de Invacare Holdings Two B.V., une société régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Celsiusstraat 46, 6716 BZ Ede, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce et Société hollandais sous le numéro 34058960 (l'"Apport").

L'Apport représente un montant total de deux millions cinq cent vingt mille soixante-quatorze euros (EUR 2.520.074,-). La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport").

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

"Sur base du travail effectué, la valeur de l'Apport apporté en contrepartie de parts sociales pour un montant de deux millions cinq cent vingt mille soixante-quatorze euros (EUR 2.520.074,-) correspond au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission de la part sociale émise."

Le Rapport, qui après avoir été signé "ne varietur" par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

“ **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les parts sociales de la Société peuvent être liées à des instruments convertibles (“ICs”) émis ou à émettre par la Société conformément aux termes et modalités de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisi d'une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société dans le cas d'un rachat) devra transférer une même proportion de ses ICs liés à ces parts sociales, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société), conformément aux termes et modalités applicables aux ICs concernés.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Forster, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012. REM/2012/1556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006926/206.

(130007052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Marienplatz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 123.939.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Bank of America Custodial Services (Ireland) Limited, a limited liability company existing and governed by the laws of Ireland, having its registered office at 2 Park Place, Hatch Street, Dublin 2, Ireland, filed at the Companies Registration Office under the number 430806,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company (“société à responsabilité limitée») “MARIENPLATZ”, (the "Company"), with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 123.939, incorporated by deed of Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, on the 14th of December 2006, published in the Mémorial C number 528 of the 4th of April 2007. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently to amend article 5 of the bylaws as follows:

« **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

Second resolution

The general meeting decides to postpone the closing date of the financial year from the 30th of November to the 31st of December and subsequently decides to amend article 17 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

“ **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year.”

Transitory provision

The financial year which started on 1st of December 2011 shall end on the 31st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the Type B Manager Bastow Charleton S.à r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Bank of America Custodial Services (Ireland) Limited, une société de droit de la République d'Irlande (limited liability company) dont le siège social se situe au, 2 Park Place, Hatch Street, Dublin 2, Irlande et immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 430806, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "MARIENPLATZ", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 123.939, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 528 du 4 avril 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que le gérant de Type B Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/3996. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013007051/106.

(130007003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Dynamics Films Library (DFL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.017.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 janvier 2013 que le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013013632/14.

(130016033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Mebel Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.476.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. ACTA PRIV S.A., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 59.923,

ici représentée par Monsieur Carlo FISCHBACH, administrateur de sociétés, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2. Carlo FISCHBACH s.à r.l., ayant son siège social à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.723, dûment représentée par son gérant unique Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé.

3. PARTICIPATIONS A & F S.A., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, dûment représentée par un administrateur-délégué Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé.

4. Monsieur Paul NEUSER, né le 13 octobre 1952 à Luxembourg, demeurant à L-2410 Strassen, 143, rue de Reckenthal. Lesquels comparants, agissant es-dites qualités, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MEBEL CONCEPT S.A.", établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.476, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 651 du 26 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 720 du 14 avril 2011;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les actions de la Société (les "Actionnaires");

4) Que les Actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Actionnaires prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat;

6) Que les Actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société, lesquels auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que les liquidateurs requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Actionnaires assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel;

8) Que les Actionnaires déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Actionnaires déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que les Actionnaires déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de AREND CONSULT S.à r.l. à L-7535 Mersch, 14-16, rue de la Gare.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, es-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FISCHBACH, P. NEUSER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012 LAC/2012/60610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007098/63.

(130008202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

MAMA Sustainability Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 153.291.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzwölf, am einunddreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Pierre PROBST, mit Amtssitz in Ettelbrück.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts „MAMA Sustainability Fund Management S.à r.l.“, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 153.291, mit Sitz 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Mai 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1439 vom 14. Juli 2010,

hier vertreten durch Herrn Jean-Claude MICHELS, beruflich ansässig in Senningerberg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht ausgestellt in Berlin, am 27. Dezember 2012,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Gesellschafter der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteile auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 125 bestehenden Gesellschaftsanteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Gemäß einstimmig angenommener Tagesordnung wird einstimmig beschlossen:

- Dass die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital halten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschließen;

- Dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Eigentümer sämtlicher Gesellschaftsanteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen haben und sich verpflichten, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass den Geschäftsführern (gérants) vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der Alceda Fund Management S.A., 5 Heienhaff, L-1736 Senningerberg verwahrt werden;

Der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Anteilsregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf achthundert EUR [800.-€],-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 2 janvier 2013. Relation: DIE/2013/183. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 14. Januar 2013.

Référence de publication: 2013007083/52.

(130007455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Mecki S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.593.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebzehnten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Gilles VOGEL, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "MECKI S.A., SPF", mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 166.593, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 691 vom 15. März 2012,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 24. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2473 vom 4. Oktober 2012;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 325.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nennwert;

III. Der Komparent ist Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

VIII. Der Alleingesellschafter erteilt den Verwaltungsratsmitglieder und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage;

IX. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "MECKI S.A., SPF" aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Komparenten mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007099/50.

(130008219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Neovara European Mezzanine 2004 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.485.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November;

Before Us Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Neovara European Mezzanine 2004 Sicav (hereafter referred to as the "Sicav"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.485, incorporated on 2 July 2004 under the name "Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav" by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 724 of 14 July 2004.

The articles of incorporation of the Sicav have been amended the last time on 28 April 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, number 1237 of 14 June 2010.

The Meeting was opened by Mr Gast JUNCKER, lawyer, professionally residing in L-1340 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr Benjamin ROSSIGNON, lawyer, professionally residing in L-1340 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Caroline WEBER, lawyer, professionally residing in L-1340 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or duly represented at the Meeting.

III. All the shareholders present or represented declare having had full knowledge of the agenda of the Meeting and waive their rights to prior notice so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. In accordance with Luxembourg law, the first resolution will be adopted if approved by a majority of two thirds of the votes cast at the Meeting. The second and third resolutions will be adopted if approved by a simple majority of the votes cast at the Meeting. According to the articles of incorporation of the Sicav, the quorum and majority requirements provided by Luxembourg law have to be met in addition at the level of each sub-fund and each class of shares of the Sicav.

V. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

First Resolution

To resolve upon the liquidation of the Sicav to be effective on 30 November 2012 or any other date as decided by the Meeting

Second Resolution

To appoint Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l., represented by Ms Delphine André and Mr Gérard Becquer, and Ms Nathalie Romang as liquidators (hereafter referred to as the "Liquidators"), and to define the powers of the Liquidators as follows: The Liquidators will have the powers determined by Articles 144 and following of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Liquidators may execute acts and operations specified in Article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of 3 shareholders. The Liquidators may, under their own responsibility, seek assistance from third parties for certain determined functions under the conditions and for the duration they determine. The remuneration of the Liquidators will be determined in a contract to be entered into by the shareholders and the relevant Liquidator.

Third Resolution

To authorise the Liquidators, without being obliged to do so, to proceed with the distribution in kind of the shares held by the Sicav in Neovara European Mezzanine 2004 Lux S.à.r.l. in proportion to the holding of each shareholder in the Sicav to the extent such distribution can be achieved for all shareholders in the Sicav.

After deliberation the Meeting decides, by unanimous vote at the level of each sub-fund of the Sicav, each class of shares of the Sicav and the Sicav, the following:

First resolution

The Meeting resolves to put the Sicav into liquidation, effective on the date of this Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l., represented by Ms Delphine André and Mr Gérard Becquer, and Ms Nathalie Romang as liquidators (the "Liquidators"), with the powers determined by Articles 144 and following of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Liquidators may execute acts and operations specified in Art. 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidators may, under their own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration they determine. The remuneration of the Liquidators shall be determined in a contract to be entered into by the shareholders and the relevant Liquidator.

Third resolution

The Meeting resolves to authorise the Liquidators, without being obliged to do so, to proceed with the distribution in kind of the shares held by the Sicav in Neovara European Mezzanine 2004 Lux S.à.r.l. in proportion to the holding of each shareholder in the Sicav to the extent such distribution can be achieved for all shareholders in the Sicav.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their name, first names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: Junker, Weber, Rossignon, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58732. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013007140/77.

(130007267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Nas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.106.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Hans-Ulrich Nikolai DEUS-VON HOMEYER, residing at 30-31 Grolmannstrasse 10623 Berlin, Germany.

duly represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing at 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "NAS HOLDINGS S. à r. l.", with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 129.106, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg on the 18th day of May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1622 of the 1st day of August 2007.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to article 18 of the Company's articles of association.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the managers of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is approximately valued at eight hundred and fifty euro (EUR 850.00).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Hans-Ulrich Nikolai DEUS-VON HOMEYER, demeurant professionnellement au 30-31 Grolmannstrasse 10623 Berlin, Allemagne.

dûment représenté par Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "NAS HOLDINGS S. à r. l.", avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.106, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1622 du 1 août 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à l'article 18 des statuts de la Société.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

23415

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62640. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007137/100.

(130008203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

SANZAR Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.066.

In the year two thousand and twelve, the twenty-third day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. South African Rugby Union, ASBL, having its registered office at Boundary Road, Sports Science Institute of SA Building, ZA-7700 Newlands, South Africa, represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Australian Rugby Union Limited, Non Profit Public Company Ltd by Guarantee, having its registered office at 29-57, Christie Street, Australian Rugby House building, Ground Floor, AUS-NSW 2065 St Leonards, Australia, represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3. New Zealand Rugby Union incorporated, having its registered office at 1, Hinemoa Street, Harbour Quays, NZ-6011 Wellington, New Zealand, represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of the registration.

The prenamed are the sole partners of SANZAR EUROPE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 115066 and having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525) (the Company).

The Company has been incorporated on March 1st, 2006 pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 3, 2006, under the number 679. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended as yet.

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of Article 10.1 of the Articles of association (the Articles).
2. Removal of Mr Hugo FROMENT as a B Manager of the company.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend Article 10.1. of the Articles, to read as follows:

“The Company shall only be bound towards third parties in all matters by the joint signature of all A Managers and by the signature of the B Manager, without prejudice to special delegations.”

Second resolution

The meeting resolves to remove Mr. Hugo FROMENT, born in Laxou (France), on 22 February 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, from his position of B manager.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the year and day first above written.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version of the deed: Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. South African Rugby Union, ASBL, établie et ayant son siège social à Boundary Road Sports Science Institute of SA Building, ZA-7700 Newlands, Afrique du Sud, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Australian Rugby Union Limited, Non Profit Public Company Ltd by Guarantee, établie et ayant son siège social à 29-57, Christie Street, Australian Rugby House building, Ground Floor, AUS-NSW 2065 St Leonards, Australie, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. New Zealand Rugby Union incorporated, établie et ayant son siège social à 1, Hinemoa Street, Harbour Quays, NZ-6011 Wellington, Nouvelle-Zélande, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de la société SANZAR EUROPE S.à r. l. une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115066 et ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 12.525,-) (la Société).

La Société a été constituée le 1^{er} mars 2006 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 avril 2006 sous le numéro 679. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'Article 10.1. des statuts de la Société (les Statuts).
2. Révocation de Monsieur Hugo FROMENT de son mandat de gérant B de la société.

II. L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 10.1 des Statuts comme suit:

"La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tous les Gérants A et du Gérant B, sans préjudice de délégations particulières."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Hugo FROMENT, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de son mandat de gérant B de la société.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/3991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013007309/97.

(130007006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Thunderbolt Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.025.

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «THUNDERBOLT PARTNERS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.025, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1610 du 9 août 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de la première phrase du premier alinéa de l'article quatre ainsi que de la première phrase du premier alinéa de l'article huit des statuts de la Société avec même effet.

2. Formalisation du pouvoir du Conseil d'Administration de transférer le siège social dans les limites de la commune dudit siège et modification subséquente de l'article quatre (4) des statuts de la Société par ajout d'un nouvel alinéa;

3. Modification de l'objet social de la Société par l'ajout au premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société de la possibilité de fournir à toute société du même groupe que la Société des conseils en développement ainsi que des services opérationnels, de promotion ou de représentation.

4. Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, la première phrase du premier alinéa de l'article quatre (4) et la première phrase du premier aliéna de l'article huit (8) des statuts de la Société sont modifiées et auront désormais la teneur suivante:

Art. 4. (premier alinéa, première phrase) - Version française. «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Art. 4. (first paragraph, first sentence) - English version. «The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.»

Art. 8. (premier alinéa, première phrase) - Version française. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures.»

Art. 8. (first paragraph, first sentence) - English version. «The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of June at 2.00 pm.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de formaliser le pouvoir du Conseil d'Administration de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit dans les limites de la commune dudit siège.

En conséquence, il est inséré entre le premier et le deuxième alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la Société un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 4. (nouveau deuxième alinéa) - Version française. «L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Art. 4. (new second paragraph) - English version. «The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of Directors or by the sole director, if any.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société en insérant dans au premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société la possibilité de fournir à toute société du même groupe que la Société des conseils en développement ainsi que des services opérationnels, de promotion ou de représentation.

En conséquence, l'article trois (3) des statuts de la Société aura la teneur suivante

Art. 3. Version française. «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra également fournir à toute société du même groupe que la Société des conseils en développement ainsi que des services opérationnels, de promotion ou de représentation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Art. 3. English version. «The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may furthermore provide to any company which forms part of the same group as the Company development consulting advices as well as operating, promotion or representation services.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16581. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013007386/98.

(130007654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

VISTRA (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 37.185.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

“Vistra Holdings (Cyprus) Ltd”, une société anonyme de droit chypriote ayant son siège social au 70 J.F. Kennedy Avenue, Nicosie, enregistrée auprès du registre chypriote sous le numéro H.E. 197638

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 décembre 2012.

Laquelle procuration, après signature “ne varietur” par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée “Vistra (Luxembourg) S.à r.l.”, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°4456 du 26 novembre 1991,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 37.185.

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 21 du 5 janvier 2010.

Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts par ajout d'un alinéa supplémentaire de la teneur suivante:

“Le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires sur base d'états financiers démontrant que suffisamment d'actifs sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit des pertes reportées et des sommes devant être affectées à une réserve requise par la loi ou par les statuts.”

2. Divers.

L'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, prend ensuite l'unique résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 10 des statuts par ajout d'un nouveau dernier alinéa de la teneur suivante:

“Le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires sur base d'états financiers démontrant que suffisamment d'actifs sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit des pertes reportées et des sommes devant être affectées à une réserve requise par la loi ou par les statuts.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63266. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007434/57.

(130007050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Toro Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.149.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Toro Capital S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 67.149), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on October 29, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 56 of February 1, 1999.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Arlott Industries Inc., having its registered office in Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Toro Capital S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 67.149), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 56 du 1^{er} février 1999.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Arlott Industries Inc., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française.

Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62566. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007391/107.

(130008184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Tralerighe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 156.910.

L'an deux mille douze,
le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (Assemblée) de l'associé unique de la société «TRALERIGHE S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 156 910, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soumise auparavant aux lois italiennes et constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Dottore Alessandro MATTIANGELI, de résidence à Rome (Italie), en date du 27 mai 2003.

Le siège social et le siège de direction furent transférés à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec adoption de la nationalité luxembourgeoise, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue par devant le notaire soussigné en date du 10 novembre 2010, telle que cette assemblée fut publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 décembre 2010, sous le numéro 2849 et page 136741 et depuis son transfert à Luxembourg, les statuts de la Société n'ont subi aucune modification quelconque.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite ce qui suit:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) est détenue par l'associé unique, la société «EUROSOFT PROJECT S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108 642 est dûment représentée à la présente assemblée générale, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Que le susdit associé détient tous les droits de vote.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Décision d'approuver les comptes intérimaires (bilan et compte de Profits et Pertes) de la Société, jusqu'au au 30 octobre 2012.

2) Décision de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 53rd Street Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor Panama-City (République du Panama).

3.- Décision que la Société «TRALERIGHE S.à r.l.» adoptera la nationalité panaméenne et que son transfert de siège n'impliquera aucune dissolution ni liquidation de la Société existante et non plus la création d'une nouvelle entité juridique.

4.- Décision d'accepter la démission avec décharge complète et entière à donner au gérant unique de la Société «TRALERIGHE S.à r.l.» pour l'accomplissement de son mandat en cette qualité jusqu'à ce jour.

5.- Décision d'autoriser toute personne employée de la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312) ou toute autre personne désignée à cet effet par INTERCONSULT, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Panama-City ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Lu-

xembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit panaméen et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

6.- Divers.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires (bilan et compte de Profits et Pertes) de la Société, jusqu'au 30 novembre 2012.

Une copie de ces comptes a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet en date de ce jour, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 53rd Street Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor Panama-City (République du Panama).

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la Société adoptera la nationalité panaméenne.

L'assemblée souligne que le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à Panama-City s'opérera sans dissolution ni liquidation de la société existante et n'impliquera pas non plus la création d'une nouvelle entité juridique.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec décharge complète et entière à donner au gérant unique de la Société «TRALERIGHE S.à r.l.» pour l'accomplissement de son mandat en cette qualité jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser toute personne employée de la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312) ou toute autre personne désignée à cet effet par INTERCONSULT, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Panama-City ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit panaméen et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions deux (2) à quatre (4), prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Panama-City par les autorités panaméennes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16406. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013007395/92.

(130006595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

FD Electric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 105.891.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 décembre 2012

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017; à savoir:

- Monsieur Manfred DUPREZ, Administrateur et Administrateur délégué, né le 28/07/1965 à Saint-Vith et demeurant à L-9980 Wilwerdange, Maison 43 D;

- Madame Mäggy HERMANN, Administrateur, née le 22/11/1966 à Waimes et demeurant à L-9980 Wilwerdange, Maison 43 D

- Monsieur Jean-François SCHNEIDERS, Administrateur, né le 12/02/1976 à Malmédy et demeurant à B-6670 Beho, Watermal, 10

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la «Fiduciaire Générale du Nord S.A.», ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92717 étant également arrivé à échéance, l'assemblée décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2017.

Manfred DUPREZ / Jean-François SCHNEIDERS / Mäggy HERMANN
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013012960/23.

(130015544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Figestco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 71.389.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012964/10.

(130015542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012982/10.

(130015652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

GNT - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 87.699.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013018/10.

(130015167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

The Taplow Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.567.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 Janvier 2013 à 17 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper - L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013013400/12.

(130014952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.
